



DEPARTEMENT DE
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE MARMANDE

**VILLE
de
TONNEINS**

Nombre de Membres en
exercice : 28
Présents : 21
Excusés : 7
Procurations : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

+ RAA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019/09/136 - 16 - Décision Modificative n° 2 – Budget principal de la Commune

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

Etaient présents : Monsieur RINAUDO – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUFFAU – Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT – Madame LAMARQUE

Excusés : Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Monsieur JEMAIN – Monsieur BARBAS – Monsieur GAIDELLA

Ont donné procuration :

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Des ajustements de crédits sont nécessaires.

Il convient de modifier les crédits budgétaires comme indiqué dans le tableau ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- ACCEPTE la Décision Modificative n° 2 – Budget principal de la Commune ci-dessous :

Section	Chapitre	Code Article par nature	Libellé Article par nature	Code Référence Fonctionnelle	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	65	65888	Autres charges de gestion courante (franchises assurances)	020	1 000,00	
	022	022	Dépenses imprévues	01	-8 490,00	
	011	611	Autres impôts, taxes et versements assimilés	33	7 490,00	
			TOTAUX		0,00	0,00

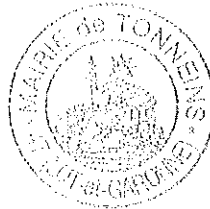
Section	Chapitre	Code Article par nature	Libellé Article par nature	Code Référence Fonctionnelle	DEPENSES	RECETTES
Investissement	23	2315	Installations, mat. & outil, techniques (installation nouvelles caméras)	112	-800,00	
	21	2183	Mat, bureaux & mat, informatiques	112	800,00	
	21	2188	Autres immobilisations corporelles	90	-15 000,00	
	20	2031	Frais d'études	90	2 160,00	
	23	2315	Installations, mat. & outil, techniques	90	12 840,00	
			TOTAUX		0,00	0,00

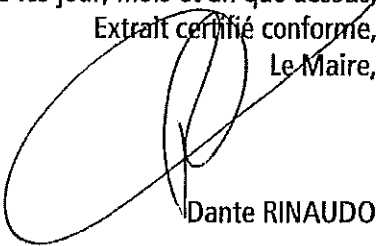
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,




Dante RINAUDO

Envoyé en préfecture le 13/09/2019
Reçu en préfecture le 14/09/2019
Affiché le 
ID : 047-214703100-20190902-DEL_2019_09_136-BF